



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants dits hyperactifs

Question écrite n° 20165

Texte de la question

M. Bernard Perrut alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants dits hyperactifs. Prescrits aux enfants et aux adolescents contre les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH), ces médicaments à base de méthylphénidate présenteraient des risques de troubles cardiovasculaire et neuropsychique. Ce médicament à l'efficacité limitée serait par ailleurs à l'origine d'hallucinations et d'autres symptômes psychotiques chez certains patients. Pourtant, le nombre de boîtes remboursées a augmenté de plus de 123 % en seulement six ans. Alors que les études évoquant la dangerosité de ces amphétamines ne cessent d'affluer, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour diminuer la consommation de psychostimulants chez les enfants d'ici la réalisation d'une évaluation précise des effets de sa consommation.

Texte de la réponse

Le méthylphénidate est indiqué chez l'enfant dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ce traitement s'accompagne d'effets indésirables cardiaques, neuro-psychologiques et cardiovasculaires lors d'un usage à long terme pour une efficacité jugée parfois modeste sur les symptômes de l'hyperactivité, de la qualité de vie et du comportement scolaire. Le rapport « Méthylphénidate : données d'utilisation et de sécurité d'emploi en France », publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mentionne en pages 10 et 11 que l'utilisation du méthylphénidate en France restait faible au regard de la prévalence de la maladie et bien inférieure à celle observée dans d'autres pays européens dont le Royaume-Uni, La Norvège, la Suède et le Danemark. La consommation de méthylphénidate est très encadrée en France. Elle est néanmoins en croissance. Dans ces conditions et consciente des inquiétudes qui persistent sur la santé des enfants traités à long terme et du recours croissant à ce traitement, la ministre des solidarités et de la santé sollicite l'ANSM pour disposer d'un état des lieux actualisé et des actions mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20165

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5089

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5635